

Annexe 3 – Modèle de réponse du comité de sélection/du Dasen et ses services

1. Identification de l'établissement

Nom de l'établissement :

UAI :

Nom du chef d'établissement :

Adresse de l'établissement :

2. Avis :

Favorable / Défavorable [rayer une des mentions]

Pour le projet suivant :

.....

Pour le financement suivant :

.... séances d'activité physique et sportive sur l'année scolaire 2026-2027 X € la séance de 2 h
(maximum de 150 € TTC) = €

Dont :

- X € TTC pour les séances d'activité physique et sportive
- X € TTC pour les frais annexes (transport, petits matériels) (au maximum 15% du montant total)

Il vous appartient de rédiger la convention entre votre établissement et la/les structure(s) partenaire(s) selon le modèle joint à l'instruction nationale, accompagnée des pièces justificatives nécessaires et de transmettre l'ensemble du dossier au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Les activités pourront être lancées une fois reçue la convention signée par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes).